

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 25 juin 2015 à 13 h 30 en la salle « Le Fleuve » de la MRC située au 2^e étage du 158, rue Soucy à Matane.

Présences :

MM. Réginald Desrosiers, maire de Sainte-Félicité
Jérôme Landry, maire de Matane
Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme
André Morin, maire de Grosses-Roches
Pierre Thibodeau, préfet et maire de Saint-Ulric

La séance est tenue sous la présidence du préfet, monsieur Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric. Monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, est aussi présent.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 13 h 30.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance, vérification du quorum et renonciation à l'avis de convocation;
 - 2- Adoption de l'ordre du jour;
 - 3- Transaction – Entente de fin d'emploi – M. Steve Lavoie;
 - 4- Embauche – Chef de division en prévention;
 - 5- Renouvellement adhésion – Ruralys;
 - 6- Formation en développement économique de l'ADGMRCQ, les 27 et 28 août 2015 à Drummondville;
 - 7- Paiement de factures – PG Solutions;
 - 8- Période de questions;
 - 9- Fermeture de la séance.
-

RÉSOLUTION 339-06-15

VÉRIFICATION DU QUORUM, RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif sont tous présents, constatent le quorum et conviennent de renoncer à l'avis de convocation pour tenir une séance extraordinaire;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance des sujets à inscrire à l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

DE tenir une séance extraordinaire du comité administratif de la MRC et d'adopter l'ordre du jour tel qu'établi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 340-06-15

TRANSACTION – ENTENTE DE FIN D’EMPLOI – MONSIEUR STEVE LAVOIE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont été informés de l’historique du dossier et ont mandaté le comité administratif pour le suivi du dossier;

CONSIDÉRANT l’entente intervenue entre les parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l’unanimité :

D’accepter l’entente de fin d’emploi de monsieur Steve Lavoie selon les modalités qui y apparaissent;

D’autoriser le préfet, monsieur Pierre Thibodeau, et le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, à signer ladite entente et à effectuer le versement des sommes dues afin de conclure la transaction;

QUE les sommes dues soient versées à même le surplus cumulé du Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 341-06-15

EMBAUCHE DE MONSIEUR MICHEL DESGAGNÉS À TITRE DE CHEF DIVISION EN PRÉVENTION – POSTE CADRE

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de combler le poste cadre de Chef de division en prévention pour le Service régional de sécurité incendie (SRSI) de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables de monsieur Jimmy Marceau, directeur du SRSI de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de la proposition de contrat d’embauche;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l’unanimité :

QUE monsieur Michel Desgagnés soit et est embauché à titre de Chef de division en prévention incendie pour le Service de sécurité incendie de la MRC de La Matanie, poste cadre, à compter du 6 juillet 2015 jusqu’au 31 octobre 2015, et ce, aux conditions stipulées au contrat d’embauche;

QUE le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer le contrat d’embauche;

QUE monsieur Michel Desgagnés, dans le cadre de ses fonctions et de son champs de compétences, soit et est autorisé à signer des documents pour et au nom du Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 342-06-15

RURALYS – AUTORISATION RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION

CONSIDÉRANT QUE Ruralys est un centre multiressources chargé de soutenir, d'accompagner et de stimuler les initiatives de protection et de mise en valeur du patrimoine rural;

CONSIDÉRANT l'invitation de Ruralys à renouveler l'adhésion de la MRC de La Matanie pour l'année 2015-2016 au coût de 80 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André Morin et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Matanie accepte de renouveler l'adhésion à Ruralys et de défrayer 80 \$ pour la cotisation annuelle 2015-2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 343-06-15

FORMATION EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'ADGMRCQ, LES 27 ET 28 AOÛT 2015 À DRUMMONDVILLE

CONSIDÉRANT la Formation en développement économique de l'ADGMRCQ, les 27 et 28 août 2015 à Drummondville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André Morin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les dépenses d'inscription au montant de 454,15 \$ (incluant les taxes, les pourboires, les pauses, les dîners et le matériel de formation) pour la participation de madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que madame Hamy Mama, analyste financière, à la Formation en développement économique, les 27 et 28 août 2015 à Drummondville;

D'autoriser le remboursement des frais de déplacements, d'hébergement et de repas sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 344-06-15

ÉVALUATION FONCIÈRE – AUTORISATION PAIEMENT FACTURE PG SOLUTIONS – MIGRATION SMI – FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de La Matanie a accepté la migration vers PG Solutions et l'offre de services numéro 1MRCM46-140920-01 concernant la migration et l'intégration vers la *Suite logiciel AC Évaluation et les logiciels d'exploitation et utilitaires*, le transfert et la conversion de données ainsi que les frais d'entretien et de soutien annuels;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de la facture # STD23416 de PG Solutions inc. pour la formation et l'accompagnement dispensés le 2 juin 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André Morin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture # STD23416 de PG Solutions inc. pour la formation et l'accompagnement dispensés le 2 juin 2015, au montant de 1 507,50 \$ plus les taxes applicables, soit 1 733,25 \$, à même le règlement d'emprunt numéro 264-2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 345-06-15

**ÉVALUATION FONCIÈRE – AUTORISATION PAIEMENT FACTURE
PG SOLUTIONS – TRANSFORMATION DES DONNÉES DU BÂTIMENT
RÉSIDENTIEL DE LA MODERNISATION**

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de la facture # STD23415 de PG Solutions inc. pour la transformation des données du bâtiment résidentiel en vue de la modernisation du rôle d'évaluation pour la municipalité de Saint-Ulric, au montant de 2 105 \$ plus les taxes applicables, pour un total de 842 dossiers;

CONSIDÉRANT QUE ces frais non récurrents reliés à la démarche de modernisation des rôles sont refacturés aux municipalités au coût de 2,50 \$ par dossier, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André Morin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture # STD23415 de PG Solutions inc. pour la transformation des données du bâtiment résidentiel pour la modernisation du rôle d'évaluation de la municipalité de Saint-Ulric (842 dossiers), au montant de 2 420,22 \$ incluant les taxes, lequel sera refacturé à la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 346-06-15

Il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 15 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(signé)

Le préfet
Pierre Thibodeau

(signé)

Le directeur général adjoint
Olivier Banville, urb. M. Sc.

Je, soussigné, Pierre Thibodeau, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

Le préfet
Pierre Thibodeau